

# Nouvelles exigences réglementaires en matière d'hygiène et sécurité

**Jeudi 14 novembre 2024 de 9h à 17h30**  
**CCI47 - 49 route d'Agen, 47310 Estillac**

## FORMATION\*

Titre : Nouvelles exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité

### Objectifs :

- Comprendre pour l'appliquer la logique et l'articulation de la réglementation
- Savoir comment interpréter et appliquer les principales exigences réglementaires
- Connaître le rôle de chacun des acteurs pour les impliquer

### Date / Horaires / Lieu :

Jeudi 14 novembre 2024 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 dans les locaux de la CCI de Lot-et-Garonne - 49 route d'Agen, 47310 Estillac (accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite)

Durée : 7 h

### Intervenant :

Olivier BEINEIX, Consultant Expert HSE, RAMBOLL, Audits Santé, Sécurité et Environnement, accompagnement EHS des entreprises, formations—conférences EHS, transport de marchandises dangereuses

### Public :

Responsable/Coordinateur/Animateur HSE ou Hygiène – Sécurité

Pré-requis : toute personne impliquée dans la gestion de l'hygiène et la sécurité de l'entreprise et souhaitant mieux connaître la réglementation applicable dans ce domaine

### Moyens et méthodes pédagogiques :

La formation combinera des exposés théoriques, des méthodologies spécifiques et une étude de cas pratique

### Tarif :

300 € H.T par personne pour les adhérents  
450 € H.T par personne pour les non-adhérents

## PROGRAMME

- ⇒ Le cadre législatif européen et français
- ⇒ Les acteurs internes et externes à l'entreprise (CSE, service de santé au travail, Inspection du travail...)
- ⇒ Les principes généraux de prévention
- ⇒ L'évaluation des risques et le Document unique
- ⇒ La prise en compte de la pénibilité au travail
- ⇒ La formation du personnel
- ⇒ Les entreprises extérieures
- ⇒ L'hygiène industrielle (bruit, vibrations, manutention de charges, risques chimiques...)
- ⇒ Les machines et équipements de travail
- ⇒ La prévention des risques d'incendie et d'explosion (ATEX)
- ⇒ Accidents du travail et les maladies professionnelles (définitions, procédures, tarification)
- ⇒ Responsabilité civile et pénale de l'employeur



**GASCOGNE ENVIRONNEMENT**  
CCI47 : 49 route d'Agen - 47310 Estillac  
Tel : 05 53 77 10 88  
[ge@gascogne-environnement.fr](mailto:ge@gascogne-environnement.fr)  
[www.gascogne-environnement.fr](http://www.gascogne-environnement.fr)  
SIRET N° : 404 578 452 00017

 

\* *Détail complet en Page 3*

# Nouvelles exigences réglementaires en matière d'hygiène et sécurité

**Jeudi 14 novembre 2024 de 9h à 17h30**  
**CCI47 - 49 route d'Agen, 47310 Estillac**

## INSCRIPTION

Entreprise :

.....

Adresse ou cachet de l'entreprise :

Responsable formation de l'entreprise :

*la convention de formation sera adressée à ce contact*

.....

**Prise en charge de la formation par l'OPCO**

Si oui, coordonnées de l'OPCO :

*Si vous ne mentionnez pas d'OPCO, la facture de la formation sera directement adressée à l'entreprise.*

.....

.....

Stagiaire(s) Nom et Prénom :

.....

.....

**Recueil des besoins du stagiaire** (réponse indispensable pour adapter le contenu pédagogique de la formation à vos besoins) :

.....

.....

**BULLETIN A RETOURNER :**  
par e-mail à [ge@gascogne-environnement.fr](mailto:ge@gascogne-environnement.fr)

## TARIFS

	Adhérents 2024	Non-adhérent 2024
Nb de Stagiaires	.....	.....
Tarif HT par stagiaire	300,00 €	450,00 €
Total HT	.....	.....
TVA 20 %	.....	.....
<b>Total TTC</b>	.....	.....

Le déjeuner est offert par Gascogne Environnement (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires)

Vous recevrez par mail la convention de formation professionnelle ainsi que la convocation pour le ou les stagiaire(s) accompagnée du Règlement Intérieur et de la charte de GASCOGNE ENVIRONNEMENT.

*Attention : toute annulation survenant une semaine avant la formation sera facturée.*



**GASCOGNE ENVIRONNEMENT**  
CCI47 : 49 route d'Agen - 47310 Estillac  
Tel : 05 53 77 10 88  
[ge@gascogne-environnement.fr](mailto:ge@gascogne-environnement.fr)  
[www.gascogne-environnement.fr](http://www.gascogne-environnement.fr)  
SIRET N° : 404 578 452 00017

 **LOT-ET-GARONNE**  
Le Département Cœur du Sud-Ouest 

# Nouvelles exigences réglementaires en matière d'hygiène et sécurité

**Jeudi 14 novembre 2024 de 9h à 17h30**  
**CCI47 - 49 route d'Agen, 47310 Estillac**

## FORMATION - Détail complet



Titre : Nouvelles exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité

Objectifs :

Comprendre pour l'appliquer la logique et l'articulation de la réglementation ; Savoir comment interpréter et appliquer les principales exigences réglementaires ; Connaître le rôle de chacun des acteurs pour les impliquer

Date / Horaires / Lieu / Durée :

Jeudi 14 novembre 2024 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 dans les locaux de la CCI de Lot-et-Garonne - 49 route d'Agen, 47310 Estillac. . Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute spécificité personnelle liée à un handicap ou à un besoin particulier, veuillez nous contacter avant la formation aux coordonnées suivantes : 05 53 77 10 88 / p.bonnet@lot-et-garonne.cci.fr (référé handicap). Nous pourrions ainsi étudier ensemble comment adapter les modalités de notre formation afin que vous puissiez la suivre dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles

Durée : 7 h

Tarif : 300 € H.T par personne pour les adhérents / 450 € H.T par personne pour les non-adhérents

Intervenant :

Olivier BEINEIX, Consultant Expert HSE, RAMBOLL, Audits Santé, Sécurité et Environnement, accompagnement EHS des entreprises, formations—conférences EHS, transport de marchandises dangereuses

Délais d'accès à la formation :

Les inscriptions peuvent être prise jusqu'à 48 h avant le jour de la formation.

Modalités de déroulement :

formation en présentiel (nbre de stagiaires maximum prévu : 14)

Contenu de la formation :

Tout au long de la formation, le stagiaire va apprendre pour l'appliquer les exigences réglementaires en matière d'hygiène et sécurité.

Moyens et méthodes pédagogiques :

La formation combinera des exposés théoriques, des méthodologies spécifiques et une étude de cas pratique

Moyens techniques :

Une salle dimensionnée pour le nombre de stagiaires et le formateur et équipée d'un vidéoprojecteur, d'un paper board

Un support informatique au format « .pdf » reprenant tous les éléments abordés en cours de formation sera transmis aux participants ainsi que des supports papier permettant d'imager l'étude de cas

Modalités d'évaluations : un suivi qualitatif par l'évaluation

**Evaluation en cours de formation**

L'intervenant évalue au fil de la formation l'acquisition des connaissances et savoir-faire et l'atteinte des objectifs grâce à une méthode et des moyens pédagogiques favorisant la participation des stagiaires et l'interactivité du groupe.

**Evaluation des connaissances**

Les participants sont évalués sur la base d'une épreuve théorique (QCM) et/ou d'une épreuve pratique (étude de cas, mise en situation...). En cas de réussite à ces épreuves, les participants obtiennent une attestation d'acquis de connaissances ou une attestation de compétences.

Pré-requis : toute personne impliquée dans la gestion de l'hygiène et de la sécurité de l'entreprise et souhaitant mieux connaître la réglementation applicable dans ce domaine

Sanctions : attestation individuelle de formation

Public : Responsable/Coordinateur/Animateur HSE ou Hygiène – Sécurité